



Un zeste de silence...

Même si la victoire est symbolique, savourons-la ensemble. Le ministre des Transports a annoncé la suppression de 3 lignes nocturnes à Roissy. Des

lignes exploitées par La Poste pour son courrier à destination et en provenance de Nantes, Poitiers et Mulhouse. En juillet 2003, c'est par la route et par train que ce courrier sera acheminé.

Avec six vols de moins chaque nuit, la baisse du trafic représentera 3,8 % des 160 vols enregistrés à Roissy entre 22h et 6h du matin... Et pour répondre à son engagement de réduction de 30 % des rotations nocturnes, La Poste devra encore supprimer une dizaine de vols très rapidement. C'est un bon début.

Mieux, des indiscretions en provenance du ministère des Transports font état de discussions à propos de l'aéroport de Vatry. Un pas supplémentaire vers le couvre-feu de nuit ? C'est possible. Dans tous les cas, restons mobilisés. L'augmentation du nombre d'adhérents à l'Advocnar est l'un de nos atouts (+ 20 % en 2002 par rapport à 2001).

Je profite d'ailleurs de cet édito pour faire un appel aux vocations.

L'association se développe avec force et nous avons besoin de

contributions supplémentaires... Vous pouvez nous rejoindre à tout moment !

Merci à tous pour votre soutien. Cordialement, Simone Nérome

Actualités

Nouveau Plan d'Exposition au Bruit :

l'Etat programme la mort du Val-d'Oise !

Avec la révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB), et sous couvert de protéger les riverains, le gouvernement organise l'extension des nuisances de l'aéroport de Roissy. Une extension géographique tout d'abord, mais une extension également de l'amplitude de la nuisance. Applicable en mars 2004, ce projet de révision du PEB concerne 138 communes dont 71 dans le Val-d'Oise. Lors de la Commission Consultative de l'Environnement du 27 janvier 2003, les associations se sont mobilisées contre ce permis de polluer accordé à Aéroports de Paris. Le texte a été rejeté... mais temporairement seulement.

Le futur PEB projette l'extension des zones du dispositif actuel et la création d'une zone de nuisances supplémentaire, la zone D. Cette nouvelle zone ne prévoit, pour l'instant, que des contraintes en matière d'insonorisation des logements neufs. Elle marque toutefois les transactions immobilières au fer rouge, avec des actes notariés qui devront mentionner l'exposition du bien aux nuisances



aériennes. Quelle en sera la répercussion sur la valeur des biens immobiliers ? Une baisse, assurément, avec son corollaire, la paupérisation des villes dont la mixité sociale ne sera bientôt qu'un lointain souvenir. Au total, ce sont 191 PEB qu'il va falloir réviser à la hausse et 90 qu'il va falloir créer... les propriétaires de logement commencent à comprendre qu'ils ont travaillé pour rien ces dernières années ! Dans le même temps, les solutions de moindres nuisances et les solutions alternatives au "Tout Roissy" sont systématiquement condamnées sous la pression d'une minorité : celle du lobby aérien.

Suite page 2 ►►►

SOMMAIRE

Dossier

P.3-6

Etude

P.7

Reportage

P.8

UNE ÉTUDE UNIQUE
menée par l'Advocnar s'intéresse aux nuisances sonores aériennes... jusque dans votre chambre à coucher !

UNE NOUVELLE ÉTUDE SANITAIRE
confirme l'existence d'un lien entre mortalité et pollution chimique. Conclusions alarmantes d'une étude qui occulte l'impact de l'aérien.

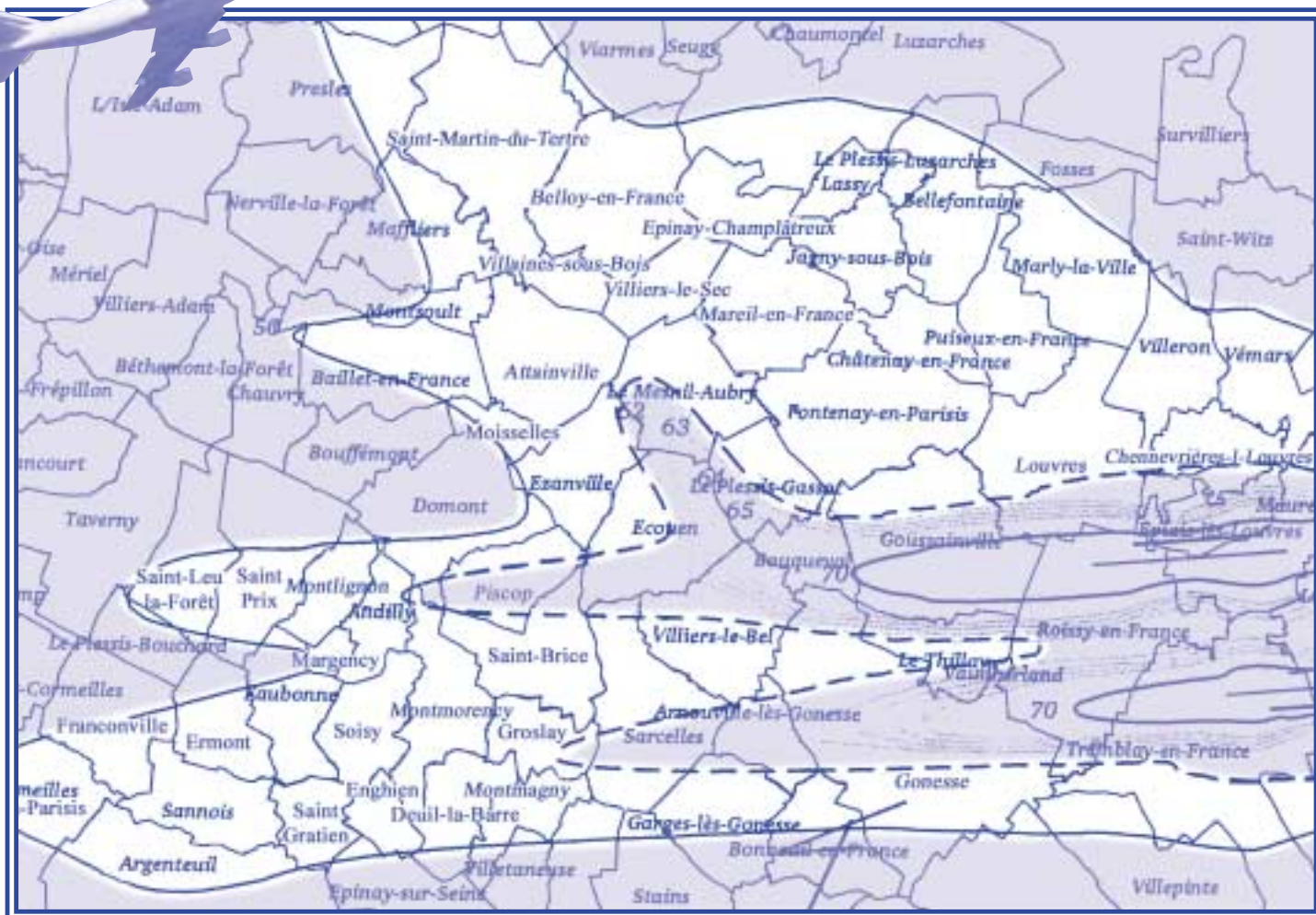
MANIFESTATION DE L'ADVOCNAR
Gilles de Robien, le ministre des Transports, accueilli bruyamment lors d'une inauguration le 25/01/03, au champ de courses d'Enghien.



■ : Hors PEB

▨ : PEB actuel

□ : Extension du PEB



Jour et nuit : pas de répit

Dans le cadre de la réforme du PEB, le nouvel indice d'appréciation du bruit trahit le risque de voir s'installer durablement les flux aériens nocturnes sur le territoire le plus peuplé de France. Les nouvelles règles de calcul intègrent en effet les vols en soirée et pendant la nuit. Cette disposition illustre, une fois encore, l'inclination du gouvernement à conforter les nuisances et à s'opposer aux solutions de moindres nuisances : le couvre-feu à Roissy de 22h30 à 6h00 par exemple. Avec Vatry à disposition, c'est tout simplement scandaleux.

Les élus doivent être ambitieux !

Si les élus locaux, toutes tendances confondues, ont réagi collectivement contre le PEB, l'Advocnar espère que des demi concessions accordées ici ou là ne leur feront pas rater l'occasion unique de poser sérieusement le problème des nuisances aériennes en Ile-de-France. L'Advocnar rappelle à ce propos que moins de nuisances ne signifie pas moins de prospérité économique... au contraire ! Le projet qui a été débattu le 27 janvier 2003 a levé des contradictions de taille, dont l'interdiction pour de nombreuses villes survolées, de pro-

céder à leur renouvellement urbain : l'amélioration de l'habitat existant, sans apport de population nouvelle, étant pour l'instant interdit par le texte à l'étude. L'amendement de François Scellier, député d'Engnien et président du Conseil général du Val-d'Oise, qui requerrait de faciliter les réhabilitations, a été adopté par l'Assemblée nationale et doit maintenant être étudié par une commission parlementaire. C'est une bonne chose... mais de loin insuffisante face aux difficultés que nous vivons tous. Nous aurions aimé lire des propositions plus ambitieuses de la part des élus. Le consensus politique contre le PEB, servira-t-il à quelque chose ? A voir. Mais une chose est sûre, la population ne peut plus se satisfaire d'ajustements complices. Y a-t-il quelqu'un pour nous entendre ? ●

PROJET DE RÉVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB) DE ROISSY-CDG

- **En blanc sur la carte** : les communes nouvellement intégrées au PEB.
- **Immobilier** : les biens situés sur ces communes seront déclarés en zone de nuisances, avec mention spécifique sur les actes notariés.
- **138 communes** sont concernées par le PEB, dont 71 dans le Val-d'Oise.
- **Mars 2004** : date d'application théorique du futur PEB.



SÉBASTIEN TROLLÉ



DES MESURES qui font du bruit

Depuis juin 2002, l'Advocnar a engagé une campagne de mesure du bruit sur différentes communes riveraines de l'aéroport de Roissy. Contrairement aux mesures officielles faites en extérieur et traduites en moyennes annuelles, l'Advocnar a décidé de faire ressortir la gêne sonore réellement vécue au quotidien par les habitants survolés. Une "photographie sonore" en quelques sortes, qui accompagne les val-d'oisien jusque dans leur chambre à coucher...

En quatre tableaux synthétiques, vous pourrez lire les conditions de vie dans quatre communes différentes du Val-d'Oise : Argenteuil, Saint-Prix, Sannois, Ermont. Trois indicateurs ont été retenus pour l'analyse du bruit provoqué par les aéronefs :

- le niveau maximal de bruit, pour apprécier la vigueur des bruits émergents
- le temps cumulé de bruit, pour se représenter la durée totale de la nuisance
- le nombre de bruits émergents, pour apprécier l'effet lancinant de la nuisance

Nous avons distingué deux périodes : Jour (6h - 22h) et Nuit (22h - 6h).

Conclusions

Globalement, nous remarquons qu'un passage d'avion dure en moyenne une minute. La nuit, le trafic n'est jamais interrompu et se concentre sur les périodes 22h - 1h puis 5h30 - 6h. Nous constatons que le trafic peut atteindre plus de 400 avions sur 24 heures et plus de 80 avions la nuit. Au regard des

préconisations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) en matière de bruit, le sommeil et la santé publique dans le Val-d'Oise ne sont pas respectés. L'Advocnar va intensifier ses campagnes de mesures et attend des pouvoirs publics une amélioration sensible de sa politique environnementale.

Les conditions de mesure

L'association utilise un sonomètre intégrateur à stockage de marque 01DB et de type SLS95S, classe 2. L'appareil, qui a été calibré avant sa mise en service,

a fait l'objet d'un certificat d'étalonnage le 10/06/02. Le microphone est dépourvu de protection lorsque les mesures sont effectuées en intérieur. Il est équipé d'une boule anti-vent lorsque les mesures sont faites en extérieur. Le logiciel de traitement des données dBTRAIT32 est associé à ce sonomètre.

En intérieur, le sonomètre est toujours installé au milieu d'une pièce inoccupée et meublée,

Au regard des préconisations de l'OMS en matière de bruit, le sommeil et la santé publique dans le Val-d'Oise ne sont pas respectés...

le micro dirigé vers la fenêtre du local. En hiver toutes les mesures ont été faites fenêtre fermée. En extérieur, le sonomètre est positionné sous abri afin de le protéger d'un ensoleillement direct ; ces mesures n'ont été faites qu'en été. Durant les périodes d'enregistrement, les configurations d'atterrissage peuvent changer. Seules les périodes en configuration EST sont prises en compte pour la rédaction des rapports (avions majoritairement en phase d'atterrissage). Depuis l'acquisition du sonomètre, les enregistrements se sont déroulés sur les communes suivantes : Saint-Prix (août 2002), Argenteuil (septembre 2002), Saint-Leu (septembre 2002), Gonesse (novembre 2002), Ermont (décembre 2002) et Sannois (janvier 2003).

le micro dirigé vers la fenêtre du local. En hiver toutes les mesures ont été faites fenêtre fermée. En extérieur, le sonomètre est positionné sous abri afin de le protéger d'un ensoleillement direct ; ces mesures n'ont été faites qu'en été. Durant les périodes d'enregistrement, les configurations d'atterrissage peuvent changer. Seules les périodes en configuration EST sont prises en compte pour la rédaction des rapports (avions majoritairement en phase d'atterrissage). Depuis l'acquisition du sonomètre, les enregistrements se sont déroulés sur les communes suivantes : Saint-Prix (août 2002), Argenteuil (septembre 2002), Saint-Leu (septembre 2002), Gonesse (novembre 2002), Ermont (décembre 2002) et Sannois (janvier 2003).

L'ANALYSE DES RÉSULTATS



À droite : Joël Ravenel, responsable des campagnes de mesure des nuisances sonores. Ci-dessus : le sonomètre de l'association, identique aux modèles d'Aéroports de Paris.

**ARGENTEUIL (les Coteaux)**

Date de mesures sur la commune	LIEU ET CONDITIONS	NIVEAU MAX DE BRUIT ATTEINT DBA	CUMUL DES PASSAGES D'AVIONS ENREGISTRÉS H : MN : SS	NBRE D'AVIONS ENREGISTRÉS DANS LES CONDITIONS
Nuit du 11 au 12/09/02	Extérieur sur terrasse	75,0	00:25:24	40
Nuit du 12 au 13/09/02	Chambre fenêtre fermée	53,9	00:34:36	51
24h du 11 au 12/09/02	Extérieur sur terrasse	75,6	02:56:30	261

SAINT PRIX

Date de mesures sur la commune	LIEU ET CONDITIONS	NIVEAU MAX DE BRUIT ATTEINT DBA	CUMUL DES PASSAGES D'AVIONS ENREGISTRÉS H : MN : SS	NBRE D'AVIONS ENREGISTRÉS DANS LES CONDITIONS
Nuit du 13 au 14/08/02	Extérieur dans jardin	78,6	00:52:23	54
Nuit du 14 au 15/08/02	Extérieur dans jardin	71,4	00:47:40	46
Journée du 14/08/02	Extérieur dans jardin	98,6	05:11:27	307
Nuit du 23 au 24/08/02	Chambre volets et fenêtre fermés	60,4	00:28:43	34
Nuit du 26 au 27/08/02	Chambre volets fermés et fenêtre ouverte	68,7	01:18:51	71

SANNOIS

Date de mesures sur la commune	LIEU ET CONDITIONS	NIVEAU MAX DE BRUIT ATTEINT DBA	CUMUL DES PASSAGES D'AVIONS ENREGISTRÉS H : MN : SS	NBRE D'AVIONS ENREGISTRÉS DANS LES CONDITIONS
Nuit du 5 au 6/01/03	Chambre fenêtre fermée	55,2	00:51:31	53
Nuit du 6 au 7/01/03	Chambre fenêtre fermée	51,2	00:55:23	59
Nuit du 10 au 11/01/03	Chambre fenêtre fermée	55,3	01:16:50	87
Journée du 6/01/03	Chambre fenêtre fermée	58	04:03:50	255
Journée du 10/01/03	Chambre fenêtre fermée	50,6	04:18:51	286
Journée du 11/01/03	Chambre fenêtre fermée	63	04:55:58	319

ERMONT

Date de mesures sur la commune	LIEU ET CONDITIONS	NIVEAU MAX DE BRUIT ATTEINT DBA	CUMUL DES PASSAGES D'AVIONS ENREGISTRÉS H : MN : SS	NBRE D'AVIONS ENREGISTRÉS DANS LES CONDITIONS
Nuit du 8 au 9/12/02	Chambre fenêtre fermée	52,9	00:35:13	37
Nuit du 9 au 10/12/02	Chambre fenêtre fermée	53,8	00:57:21	59
Journée du 8/12/02	Chambre fenêtre fermée	52,5	02:31:31	197
Journée du 9/12/02	Chambre fenêtre fermée	58,8	03:21:40	234

LE SCANDALE ! des vols de nuit

Avec 160 mouvements en moyenne chaque nuit (transport de marchandises principalement), les conditions de vie dans le Val-d'Oise ne sont pas conformes aux préconisations de l'OMS en matière de bruit. Aujourd'hui, la santé publique y est gravement menacée.

Chers franciliens, voici le détail chiffré de vos nuits blanches : nombre de dépassements des seuils de l'OMS, imputables aux survols par les aéronefs. Campagne de mesures réalisée par l'Advocnar dans des chambres à coucher de riverains, la nuit, de 22h à 6h.

SAINT-PRIX (Val-d'Oise) Été

Date et conditions de mesures sur la commune	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS DU SEUIL OMS	NOMBRE TOTAL DE VOLS
23/08/02 (fenêtre et volets fermés)	17	34
24/08/02 (fenêtre et volets fermés)	18	48
26/08/02 (volets fermés et fenêtre ouverte)	27	71
27/08/02 (volets fermés et fenêtre ouverte)	48	70

ERMONT (Val-d'Oise) Hiver

Date et conditions de mesures sur la commune	NOMBRE DE DÉPASSEMENTS DU SEUIL OMS	NOMBRE TOTAL DE VOLS
07/12/02 (fenêtre et volets fermés)	7	21
08/12/02 (fenêtre et volets fermés)	9	37
09/12/02 (fenêtre et volets fermés)	28	59
11/12/02 (fenêtre et volets fermés)	26	51

Face à ce scandale et à cette injustice, le boycott du gouvernement à l'égard de l'aéroport de Vatry dans la Marne (7 habitants au km²) ne tiendra pas longtemps. Les solutions de moindres nuisances existent. L'État doit y recourir.

Repères

Les seuils de bruit préconisés par l'OMS

• La nuit, à l'intérieur d'une chambre à coucher

Pour un sommeil de bonne qualité, les valeurs guides sont de 30 dB LAeq pour le bruit ambiant et de 45 dB L_{max} pour les événements émergents. Des niveaux plus bas peuvent déranger selon la nature de la source de bruit. Pour apprécier le bruit nocturne, il faut considérer son caractère intermittent et le nombre d'événements bruyants.

• La nuit, à l'extérieur d'une chambre à coucher

Pour dormir fenêtre ouverte, les niveaux sonores se produisant à un mètre des façades ne devraient pas excéder 45 dB LAeq pour le bruit ambiant et 60 dB L_{max} pour les événements émergents. Ces valeurs ont été obtenues en supposant une réduction du bruit de 15 dB de l'extérieur vers l'intérieur lorsque la fenêtre est ouverte.

• Pendant la journée

Afin de permettre une conversation dans des conditions confortables à l'intérieur, le niveau du bruit interférant ne devrait pas excéder 35 dB LAeq.

• Petit lexique

Décibel : dB (abréviation), unité de mesure de l'intensité sonore.

LAeq : niveau moyen de bruit sur une période (bruit ambiant).

L_{max} : niveau de bruit d'un événement distinct (bruit ponctuel).

+ 3 dB : une hausse du bruit mesuré de 3 dB équivaut à un doublement du bruit perçu.



LE BRUIT EST ASSASSIN !



Les effets du bruit sur la santé ont été évalués par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Ses conclusions sont sans appel : les effets socioculturels, physiques et économiques du bruit sont importants et les générations futures sont particulièrement affectées... Synthèse.

L'étude de l'OMS reconnaît que le bruit généré par les aéroports est un facteur d'agression à part entière, générateur d'effets négatifs sur la population.

Le bruit perturbe le sommeil ; notre organisme souffre. « Les effets primaires du bruit pendant le sommeil sont nombreux : difficulté d'endormissement, réveils et changements de phase ou de profondeur de sommeil, tension artérielle augmentée, fréquence cardiaque accélérée et arythmie cardiaque, vasoconstriction, changements de respiration, mouvements accrus du corps. Les effets secondaires, constatés le jour, sont également à prendre en considération : fatigue accrue, sentiment de dépression et performances réduites. Le

sommeil non interrompu est un préalable au bon fonctionnement physiologique et mental. »

Le bruit des aéronefs perturbe les fonctions physiologiques et le niveau de performance des populations survolées.

« Chez les personnes vivant près des aéroports, l'exposition au bruit peut avoir un impact négatif sur les fonctions physiologiques. L'impact peut être temporaire aussi bien que permanent. Après une exposition prolongée, les individus sensibles peuvent développer de l'hypertension et une maladie cardiaque ischémique. Il a été montré que le bruit peut compromettre la lecture, l'attention, la résolution de problèmes et la mémorisation chez les travailleurs et les enfants. Dans les

écoles autour des aéroports, les enfants exposés au trafic aérien ont des performances réduites dans l'exécution de tâches telles que la correction de textes, la

réalisation de

puzzles difficiles, les tests d'acquisition de la lecture et les capacités de motivation. Il est crucial d'admettre que certaines stratégies d'adaptation au bruit d'avion, et l'effort nécessaire pour maintenir le niveau de performance, ont un prix. Chez les enfants vivant dans les zones bruyantes, il est noté une augmentation du niveau d'hormone de stress ainsi qu'une tension artérielle élevée au repos. Il est particulièrement

préoccupant de constater que l'exposition permanente à un bruit de niveau élevé peut accroître le sentiment d'abandon chez les écoliers. »

Une relation est suspectée entre le développement des maladies mentales et le niveau de bruit. « Le bruit dans l'environnement n'est pas censé avoir une incidence directe sur les maladies mentales, mais on suppose qu'il peut accélérer et intensifier le développement de troubles mentaux latents. Des études sur l'utilisation de drogues telles que tranquillisants et somnifères, sur les symptômes psychiatriques et le nombre d'admissions de patients dans les hôpitaux pour troubles mentaux, montrent que le bruit dans l'environnement peut avoir des effets défavorables sur la santé mentale. »

À la lecture du rapport de l'OMS, l'Advocnar se félicite de la prise en considération des nuisances sonores liées

au trafic aérien.

Cette reconnaissance met en lumière les insuffisances des études qui portent sur la pollution chimique. Celles menées par l'Institut de veille sanitaire (InVS) –

Dans les zones bruyantes, il est noté une augmentation du niveau d'hormone de stress ainsi qu'une tension artérielle élevée au repos chez les travailleurs et les enfants.

Advocnar Infos 17 – et par l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Ile-de-France, n'intègrent toujours pas la pollution chimique liée aux aéronefs. Elles excluent tout simplement les territoires les plus survolés de leur analyse. ●

Après les conclusions alarmantes d'une étude épidémiologique menée par l'Institut de veille sanitaire (InVS - juin 2002), c'est au tour de l'Observatoire régional de la santé (ORS) d'Ile-de-France de faire le lien entre pollution atmosphérique et mortalité.

RELATION CONFIRMÉE ENTRE POLLUTION & ATMOSPHÉRIQUE & MORTALITÉ

DANGER DE MORT !

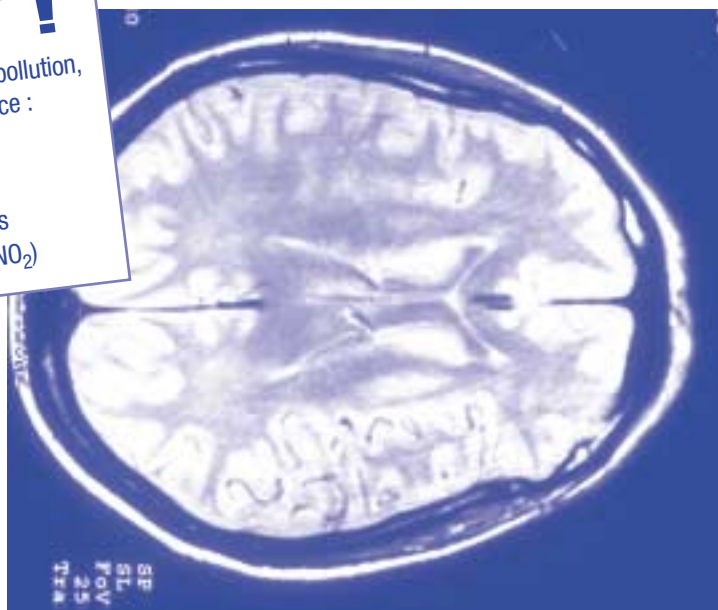
L'accroissement de la mortalité respiratoire lors des pics de pollution, par rapport aux jours les moins pollués, est d'importance :

- + 6,1 % pour une pollution à l'ozone (O₃)
- + 8,2 % pour une pollution au soufre (SO₂)
- + 9,3 % pour une pollution aux particules fines
- + 9,2 % pour une pollution au dioxyde d'azote (NO₂)

Les effets de la pollution de fond, quant à eux, sont tout aussi significatifs. La comparaison de la situation sanitaire pour un niveau de pollution médian la moitié de l'année, avec celle des jours les moins pollués, révèle une augmentation des admissions hospitalières pour asthme chez les moins de 15 ans de 5,1 % (pollution aux particules fines) à 7,9 % (pollution au dioxyde d'azote). La mortalité est quant à elle en hausse de 4,7 % (pollution au dioxyde d'azote).

La pollution de Roissy-CDG exclue de l'étude. L'étude menée par l'ORS indique que les particules (PM10 notamment) et que le dioxyde d'azote ont un impact particulièrement important sur l'état sanitaire en Ile-de-France. En excluant de son étude les émissions polluantes de l'aéroport de Roissy et ses répercussions dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, l'ORS minore la pollution mesurée en Ile-de-France et peut légitimement en attribuer 70 à 90 % au seul trafic routier. Ces deux types de polluant, émis dans de grandes proportions par l'activité aérienne du plus grand aéroport d'Europe (Advocnar Infos 17), font partie des préoccupations des médecins de l'Advocnar. Il faudrait d'urgence élargir le périmètre de l'étude de l'ORS.

D'autres symptômes... L'étude rappelle que la pollution atmosphérique est également associée à une augmentation de la fréquence des crises de toux,



de bronchites et d'autres pathologies pulmonaires chroniques et cardiaques. Elle perturberait aussi le développement de l'appareil respiratoire des enfants, les rendant à long terme, plus vulnérables aux polluants. La mortalité par cancer du poumon semble aussi associée à la pollution atmosphérique.

Des perspectives inquiétantes. L'ORS conclut qu'une diminution, même minime, du niveau des polluants entraînerait des bénéfices pour la santé en terme de mortalité anticipée et de morbidité (nombre d'hospitalisations). Pour sa part, Eurocontrol annonce une hausse catastrophique de 57 % de la pollution liée au trafic aérien entre 1999 et 2015, et ce, malgré les progrès réalisés par les motoristes. La concentration du trafic sur Roissy et les survols incessants au-dessus du Val-d'Oise et de la Seine-et-Marne posent des problèmes de santé publique graves. Le doublement du trafic prévu sur cette plate-forme est un génocide annoncé. ●

La communauté scientifique se mobilise autour des problèmes de pollution atmosphérique. Les médecins de l'ADVOCNAR agissent pour faire reconnaître le risque spécifique lié à la concentration des survols d'aéronefs en Ile-de-France.

[EN SAVOIR PLUS : WWW.ORS-IDF.ORG]

Reportage photo

25/01/03 CHAMP DE COURSES D'ENGHIEN - 09:30 AM -

Gilles de Robien

chahuté par les adhérents de l'ADVOCNAR

Après le blocus de l'aéroport de Roissy en octobre 2002, le ministre des Transports a pu, une nouvelle fois, mesurer l'exaspération des habitants du Val-d'Oise.

Cette fois-ci, c'est lors de l'inauguration du BIP (Boulevard Intercommunal du Parisis), le 25 janvier 2003, que Gilles de Robien a été accueilli au son de slogans bien rôdés... « Le fret à Vatry », « Non aux vols du nuit », ... l'arrivée du cortège officiel au champ de courses d'Enghien a été fortement perturbée !

Une délégation de l'Advocnar a pu exposer à Monsieur DAVID, conseiller du ministre, la réalité des nuisances sur le département, preuves à l'appui. Les résultats alarmants des premières mesures de bruit réalisées par l'association ont en effet pu lui être présentés. L'Advocnar a fait savoir son opposition farouche à toute augmentation de l'activité sur Roissy, et le souhait de voir cette activité plafonnée en nombre de mouvements et non pas en indicateur global de bruit pondéré.

Monsieur DAVID a souligné la volonté forte du ministre de diminuer l'activité de nuit, et nous a précisé qu'il prendrait contact avec le président de la mission parlementaire chargée d'étudier l'opportunité du 3ème aéroport, afin que nous soyons reçus. A très bientôt, Monsieur le ministre... ●



Bulletin d'adhésion 2003 à retourner à :

ADVOCNAR - BP 54 - 95210 Saint-Gratien

Je soutiens l'action :

- Nouvelle adhésion
 Renouvellement d'adhésion

- 20 € 30 €
 40 € €

À l'ordre de l'Advocnar (Fiscalement déductible à 50%)**

Date et Signature :

M^{me} M^{lle} M. Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Si vous le désirez, et sans aucune obligation de votre part, vous pouvez aussi aider l'ADVOCNAR dans son fonctionnement. Compétences éventuellement mises au service de l'association :

- Aéronautique Juridique Comptable Pub / Presse Secrétariat

Participer à : des marchés et forums des distributions de tracts des manifestations

Autre :

** dans la limite de 6% de votre revenu imposable. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des infos vous concernant (loi du 6 janvier 1978). Ne pas jeter sur la voie publique. Ref : BUL05/03. Imprimerie BARDOT.